****

**PROCES VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024**

Le Conseil Municipal s’est réuni le 26 mars à 19h30 à la mairie

**Etaient présents :** Ludivine BIZOT, Patricia GLORIA, Frédéric VIETTE, Sylvie FICHOT, Elise PETIDENT, Madeleine KESSLER, Marie Noëlle MANLAY, Lydie SYNIEC

**Etait absent et représenté :** Laurent GUENEBAUT donne pouvoir à Patricia GLORIA.

**Etait absent :** Bernard PRUDHOMME

**Secrétaire de séance :** Patricia GLORIA

1. **Approbation du procès-verbal** : A l’unanimité le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 8 janvier 2024
2. **Bâche incendie :** le Maire informe que le coût de la réserve incendie est de 18 053.40 € HT et propose de solliciter l’Etat (DETR) à hauteur de 30 % soit 5 416.02 € et le Conseil Départemental à hauteur de 50% sur 10 000 € soit 5 000 €. Le reste à charge de la commune serait de 7 637.38 € HT

Le conseil approuve à l’unanimité

1. **Vote du compte de gestion 2023 :** Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le compte de gestion établit par la trésorerie de Venarey-les-Laumes.
2. **Vote du compte administratif 2023 :** Patricia GLORIA présente le compte administratif de Ludivine BIZOT, Maire qui s’établit ainsi :

**Investissement**
Dépenses : Prévu 75917.27 €
 Réalisé 33852.07 €
Recettes : Prévu 75917.27 €
 Réalisé 35293.60 €

**Excédent 2023 : 1441.53 €**

**Fonctionnement**
Dépenses : Prévu 167051.25 €
 Réalisé 105246.23 €

Recettes : Prévu 167051.25 €
 Réalisé 181542.00 €

**Excédent 2023 : 76295.77 €**

**RESULTAT DE CLOTURE DE L’EXERCICE 2023 :**

Investissement : 1 441.53 €
Fonctionnement : 76295.77 €
Résultat global : 77 737.30 €

Le Maire est sorti de la pièce et n’a pas pris part à la délibération (8 voix pour, 0 abstention, 0 contre)

1. **Taux d’imposition 2024 :** Le Maire rappelle les taux d’imposition de l’année dernière et propose au Conseil de ne pas les augmenter. A l’unanimité le Conseil fixe les taux comme les années précédentes, soit :

Taxe d’habitation : 14.96 %

Taxe foncière bâti : 33.86 %

Taxe foncière non bâti : 21.21 %

6) **Vote du budget primitif 2024 :** Le budget primitif 2024 est voté à l’unanimité comme suit : recettes et dépenses investissement 46 410 €

Recettes et dépenses fonctionnement 178 945.77

7) **Demande de subvention – école de Champlon**: le Maire informe le conseil municipal du courrier de l’école de Champlon (CM2) qui sollicite une subvention à la commune pour leur projet Bibracte-Alésia en VTT. Une seule élève est concernée par ce projet. Le Maire propose de donner la même somme que pour les élèves de Braux soit 30 €. Le conseil décide d’allouer la somme de 30 €. Vote à l’unanimité.

10) **Arrêté projet des zones d’accélération des énergies renouvelables :** Le Maire informe qu’il est nécessaire de choisir les énergies renouvelables pertinentes pour son territoire, de déterminer des zones ainsi que la façon de concertation avec les habitants de Braux :

Le 2 mai 2024 sera déposé un document expliquant les énergies renouvelables, le choix du conseil et leur avis dans toutes les boites aux lettres.

Retour des avis des habitants sur papier en mairie entre le 2 mai et le 16 mai 2024

Madame le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d’accélération sur les énergies suivants :

* Solaire Photovoltaïque au sol : il est proposé de ne pas instaurer de zone d’accélération sur cette énergie, (4 pour, 2 abstention, 3 contre)
* Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : il est proposé d’instaurer une zone d’accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération, à exclure eglise et lavoir (6 pour, 2 abstention, 1 contre)
* Solaire Thermique au sol au sol : il est proposé de ne pas instaurer de zone d’accélération sur cette énergie
* Solaire thermique sur bâtiments et ombrières : il est proposé de ne pas instaurer de zone d’accélération sur cette énergie,
* Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de step) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d’accélération sur cette énergie,
* Éolien : il est décidé de ne pas instaurer de zone d’accélération sur cette énergie,
* Biomasse (y compris biocarburants) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d’accélération sur cette énergie,
* Géothermie (y compris PAC géothermique) : il est proposé d’instaurer une zone d’accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération, (1 abstention 8 pour)
* Pompes à chaleur aérothermique :il est proposé d’instaurer une zone d’accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
* Valorisation de l’énergie fatale (chaud ou froid) et du gaz de mine :il est proposé de ne pas instaurer de zone d’accélération sur cette énergie,
* Hydroélectricité (y compris énergies marémotrices, holométrique et autres énergies marines) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d’accélération sur cette énergie,
* Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération : il est proposé d’instaurer une zone d’accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération.

9) **Choix architecte travaux église :** Madame le Maire informe que pour la rénovation de l’église, un architecte est nécessaire et invite le Conseil à se prononcer sur ce choix.

La CAUE propose 5 architectes, seulement 2 ont répondu : François PEYRE de la société Atelier Archipat (qui n’a pas visité l’église) et BRUBIGNY Architecte

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | PEYRE |  | BRUBIGNY |
|  | Mission diagnostique | 10 500 € HT | Mission diagnostique | 10 750 € HT |
| Prévisionnelles de travaux HT | 0 à 70 000 € | 8 000 € | 0 à 200 000 € | 9 % |
| 70 000 à 250 000 € | 11.50 % | 200 000 à 350 000 € | 8.60 % |
| 250 001 à 500 000 € | 11.00 % | 350 000 à 500 000 € | 8.20 % |
| >500 000 € | 10.50 % | 500 000 € à 700 000 € | 7.80 % |
|  |  | 700 000 € à 1 000 000 € | 7.40 % |
|  |  | >1 000 000 € | 7.00 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil retient BRUBIGNY architecte (0 contre 2 abstentions 7 pour)

M François PEYRE (8 contre 1 abstention 0 pour)

10) **Demande autorisation de stationnement taxi :** Le Maire informe qu’une demande d’autorisation de stationnement de taxi a été demandée. Le stationnement de taxi sur la commune n’a ni avantage ni inconvénient. La personne qui en fait le demande n’a aucune attache sur la commune. Les Conseillers se demande pourquoi Braux vu qu’il y a peu d’habitant.

7 voix contre 2 abstention 0 pour

11) **Choix devis de travaux logement :** Le Maire informe qu’il a reçu qu’un seul devis, il en attend d’autres. Le Maire propose de reporter ce choix à la prochaine réunion. Vote à l’unanimité.

12) **Affaires diverses :**

\* Village d’avenir : le Maire informe qu’un programme village avenir existe pour les personnes qui ont un projet pour revitaliser les villages.

\* Dégâts pluie rue Jeannet : Les fortes précipitations ont causé des dégâts rue Jeannet (l’eau soulevait le route). M. ROCHE a envoyé un devis 2500 € pour remettre des buses et remblai. Prévoir l’année prochaine la réfection d’une portion de la rue.

\* Demande de dérogation pour l’école : Augustin Badin rentre en toute petite section. Les parents attentent un nouveau-né, et l’assistante maternelle est à Venarey les Laumes. Les 2 parents travaillent, ils demandent une dérogation pour qu’Augustin soit scolarisé à Venarey les Laumes. 7 voix pour, 2 absentions.

\* SICECO : Souhaite enterrer la ligne électrique du lavoir à l’écluse 15 à leur frais et nous propose d’en profiter pour enterrer la ligne orange (20 % de la facture).

Mme MANLAY demande si le récupérateur d’eau installé au cimetière ; la réponse est positive.

Mme KESSLER signale qu’il y a toujours autant de mégots lors des locations de la salle des fêtes et qu’elle est obligé de les ramasser (prévision d’achat d’un cendrier).

Mme FICHOT informe que les panneaux du village sont sales et cherche une solution pour les rendre propre.

M. VIETTE informe que le câble qui a été arraché, malgré le changement de poteau, a été mal remis (fil détendu). Il serait nécessaire de sécuriser le puits de la croisée.

Mme GLORIA informe que Jade PETIT se propose de rejoindre l’équipe de la gazette

Séance levée à 21h31

Le Maire Le Secrétaire de Séance

Ludivine BIZOT Patricia GLORIA